

Fin de vie : la France à l'heure des choix

Déclaration du groupe CFE-CGC

« Passer du mal mourir au bien mourir » est plus qu'une question médicale, c'est aussi une question citoyenne, celle de vivre sa fin de vie dans la dignité !

Cette réflexion du CESE sur ce sujet, ô combien sensible, va contribuer à réintroduire les questions liées à la mort dans le débat public et la revendication d'une meilleure « qualité de vie » jusqu'à sa mort, ce qui passe par moins de souffrance pour ceux qui vont mourir. Cette condition est devenue de nos jours le critère majeur du « bien mourir » ...

Seulement, cet avis met en avant la faiblesse des moyens des soins palliatifs, les insuffisances en matière d'information du grand public et de formation professionnelle des personnels médicaux, les nombreuses inégalités territoriales et sociales qui existent en France.

Par exemple, dans les EHPAD et les services de soins à domicile il manquerait 5 à 10 000 infirmiers et environ 150 000 aides-soignants.

Afin de répondre à ces défaillances et satisfaire ce besoin du « bien mourir », le groupe CFE-CGC tient à mettre en exergue quelques préconisations qui vont dans ce sens, à savoir :

- Déclarer l'accompagnement de la fin de vie « grande cause nationale » en 2020 (préconisation n°1). Nous devons modifier notre regard collectif sur la mort et sensibiliser le grand public à ses droits, comme celui de rédiger ses volontés anticipées.
- Selon un sondage, 58 % des Français âgés de plus de 50 ans ne savent pas que la loi sur la fin de vie a mis en place les directives anticipées...
- Renforcer la place des soins palliatifs et de l'accompagnement des personnes en fin de vie dans la formation initiale des professionnels de la santé et du soin (préconisation n°3). Ces professionnels doivent mieux être formés, notamment dans la prise en charge de la douleur.
- Mieux prendre en compte la place des aidants (préconisation n°4). Le groupe CFE-CGC trouverait intéressant la création d'un « congé fin de vie » pour les accompagnants.
- Mieux reconnaître et conforter la place des professionnels de santé non médecins et le rôle des acteurs associatifs (préconisation n°10).

Mais surtout, la préconisation n°12 sur la création d'un nouveau droit a retenu toute notre attention. Le groupe CFE-CGC est en effet favorable à ce nouveau droit qui reconnaîtrait à la personne malade celui de pouvoir demander au médecin de recevoir, dans des conditions strictement définies, une médication expressément létale.

Pour le groupe CFE-CGC, il est primordial, justement à l'heure des choix :

1. Que la France fasse évoluer sa législation sur les derniers soins, et ce dans le respect de chacun. Il faut absolument définir des parcours de soins pour mieux soulager le patient et l'accompagner dans sa fin de vie, sans oublier d'aider son entourage,
2. Que la France lutte contre le « tourisme de la mort » afin d'éviter aux malades d'aller à l'étranger mourir,
3. Que nous puissions choisir notre fin de vie, tout en laissant bien évidemment aux professionnels de santé leur liberté de conscience,

Pour conclure, cet avis n'est qu'une première étape ; c'est pour cette raison que nous le soutenons et l'avons voté car nous ne devons pas abandonner nos malades, nos personnes âgées, et leur famille.